PEOPLE ON WAR, PERSPECTIVE DE LA POPULATION BELGE

Une enquête Ipsos commanditée par la Croix-Rouge de Belgique

CONTEXTE

En 2016, le **Comité international de la Croix-Rouge** a mené une étude dans 16 pays (la Belgique non comprise) sur la perception de la guerre. Au total, 17.000 personnes, âgées de 18 à 70 ans, avaient été interrogées dans des pays européens et non européens, en paix ou en proie à la guerre au moment du sondage. Les résultats ont été publiés dans un rapport intitulé : **Les voix de la guerre**.

https://www.icrc.org/fr/document/les-voix-de-la-guerre

OBJECTIFS

En 2019, la Croix-Rouge de Belgique a souhaité mener cette étude sur le territoire national pour répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les perceptions des Belges quant au **comportement des combattants**, à la **torture** et à la **protection des soins de santé** en temps de guerre?
- Connaît-on en Belgique les **Conventions de Genève** et le **droit international humanitaire** ?
- Selon les sondé·e·s, **ces règles diminuent-elles l'impact néfaste des conflits armés ?**

Description échantillon	Taille échantillon	Quotas	Durée moyenne interview	Méthode collecte de données	Période de collecte
Belges de 18 à 70 ans	1066 personnes	Sexe Âge Province Langue	7 minutes	Online	23/05/2019 - 31/05/2019

PRINCIPALES CONCLUSIONS

En majorité, **les Belges partagent les valeurs d'humanité** portées par le droit international humanitaire (DIH), parfois même davantage que les personnes sondées dans l'enquête du Comité international de la Croix-Rouge en 2016. Cependant, un certain pourcentage de la population fait preuve d'une sorte de **fatalisme ou de résignation** en tolérant que des actes interdits par le DIH soient commis en temps de guerre.

Ce sentiment peut s'expliquer notamment par l'attention trop minime accordée à la **mise en œuvre quotidienne du DIH et aux exemples positifs de respect** qui existent pourtant bel et bien. La réalité des conflits armés apparaîtrait de manière plus nuancée si on relayait davantage d'images de soldats laissant passer les blessés à un point de contrôle, d'enfants recevant une aide humanitaire sur la ligne de front ou de détenus étant autorisés à avoir un contact avec leurs familles. Sur base de l'étude, on constate d'ailleurs que **plus la familiarité avec le DIH est grande, plus s'ancre la conviction que cela a du sens d'imposer des limites** à la façon de mener la guerre.

Cette enquête a été réalisée dans les cadre du 70e anniversaire des Conventions de Genève.

https://www.croix-rouge.be/laguerreadeslimites

CROIX-ROUGE de Belgique

LE COMPORTEMENT DES COMBATTANTS

People on war, perspectives de la population belge

LORSQUE DES COMBATTANTS S'EN PRENNENT À L'ENNEMI POUR L' AFFAIBLIR, PEUVENT-ILS ATTAQUER LES COMBATTANTS ENNEMIS ET LES CIVILS OU ATTAQUER UNIQUEMENT LES COMBATTANTS ENNEMIS ET ÉPARGNER AU MAXIMUM LES CIVILS ?

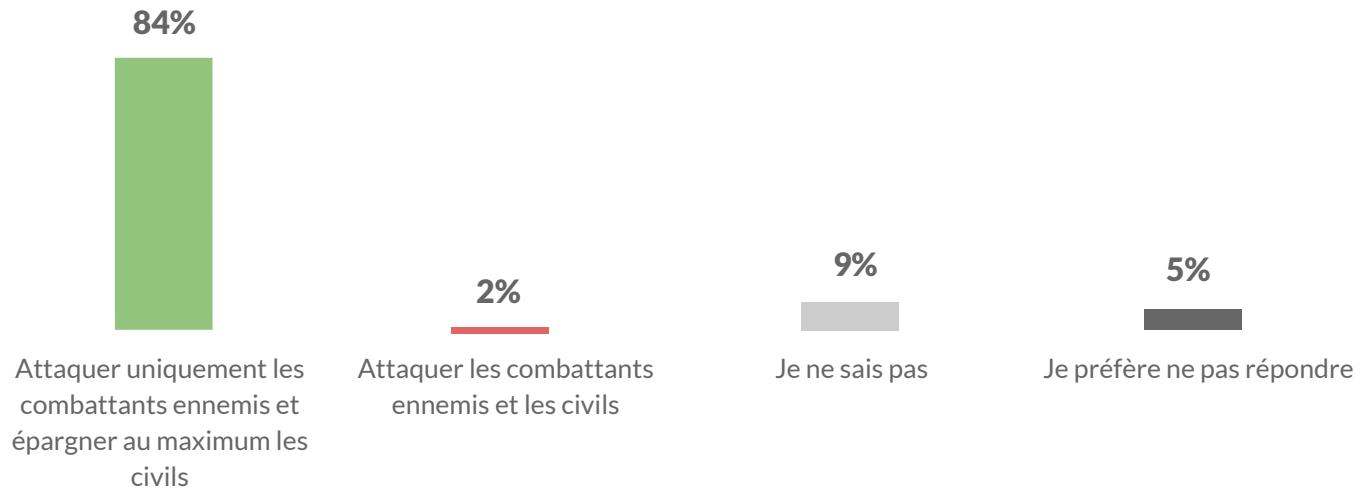

EST-CE QUE PRIVER LA POPULATION CIVILE DE NOURRITURE, D'EAU ET DE MÉDICAMENTS DANS LE BUT D'AFFAIBLIR L'ENNEMI FAIT PARTIE DE LA GUERRE ?

EST-CE QU'ATTAQUER LES MONUMENTS RELIGIEUX ET HISTORIQUES AFIN D'AFFAIBLIR L'ENNEMI FAIT PARTIE DE LA GUERRE ?

EST-CE QU'ATTAQUER DES COMBATTANTS ENNEMIS DANS DES VILLAGES OU DES VILLES PEUPLÉS AFIN D'AFFAIBLIR L'ENNEMI, SACHANT QUE DE NOMBREUX CIVILS RISQUENT D'ÊTRE TUES OU BLESSES, FAIT PARTIE DE LA GUERRE ?

Je préfère ne pas répondre | Je ne sais pas | Cela fait partie de la guerre | C'est mal

LA TORTURE

People on war, perspectives de la population belge

QUE PENSEZ-VOUS DE LA TORTURE ? EST-CE MAL OU CELA FAIT-IL TOUT SIMPLEMENT PARTIE DE LA GUERRE ?

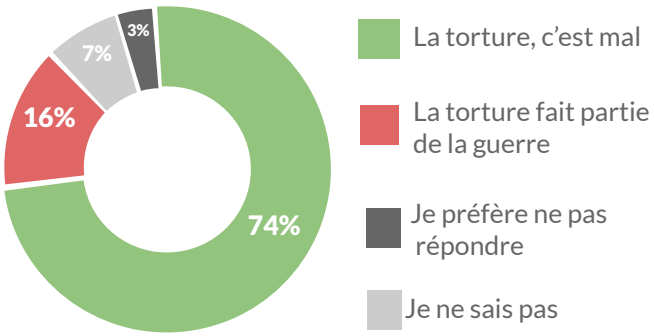

SELON VOUS, UN COMBATTANT ENNEMI CAPTURÉ PEUT-IL ÊTRE TORTURÉ POUR OBTENIR DES INFORMATIONS MILITAIRES ?

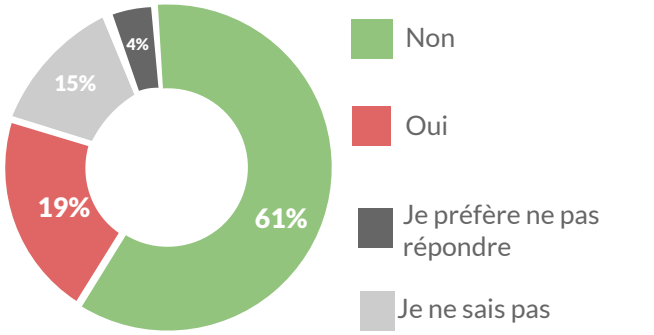

QUEL EST LE POURCENTAGE DES BELGES AYANT RÉPONDU QU'UN COMBATTANT ENNEMI CAPTURÉ PEUT ÊTRE TORTURÉ POUR OBTENIR DES INFORMATIONS MILITAIRES

COMPARATIVEMENT AU SONDAGE CICR

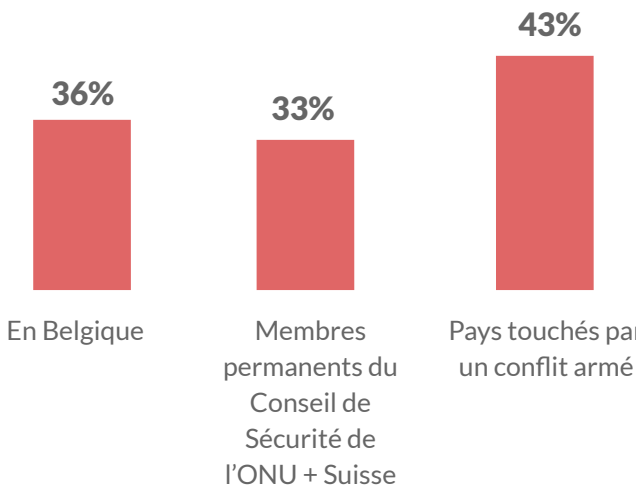

SELON LES TRANCHES D'ÂGES EN BELGIQUE

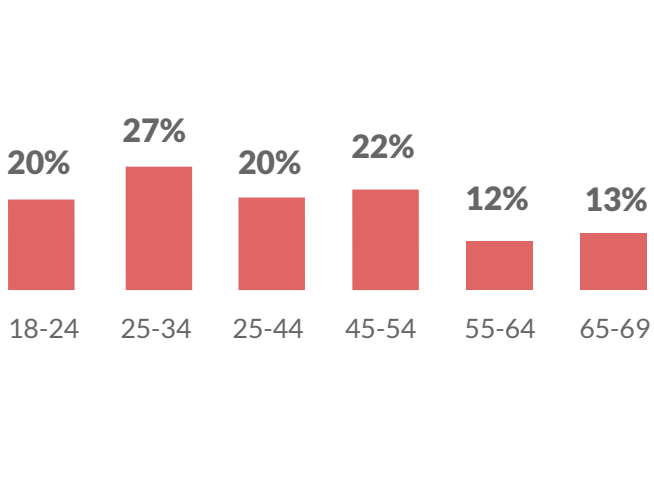

SI ON VOUS DIT QUE LA TORTURE EST ILLÉGALE ET INTERDITE PAR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE, QUI A ÉTÉ SIGNÉE PAR 166 PAYS, Y COMPRIS LA BELGIQUE, EST-CE QUE CELA VOUS FAIT CHANGER D'AVIS ?

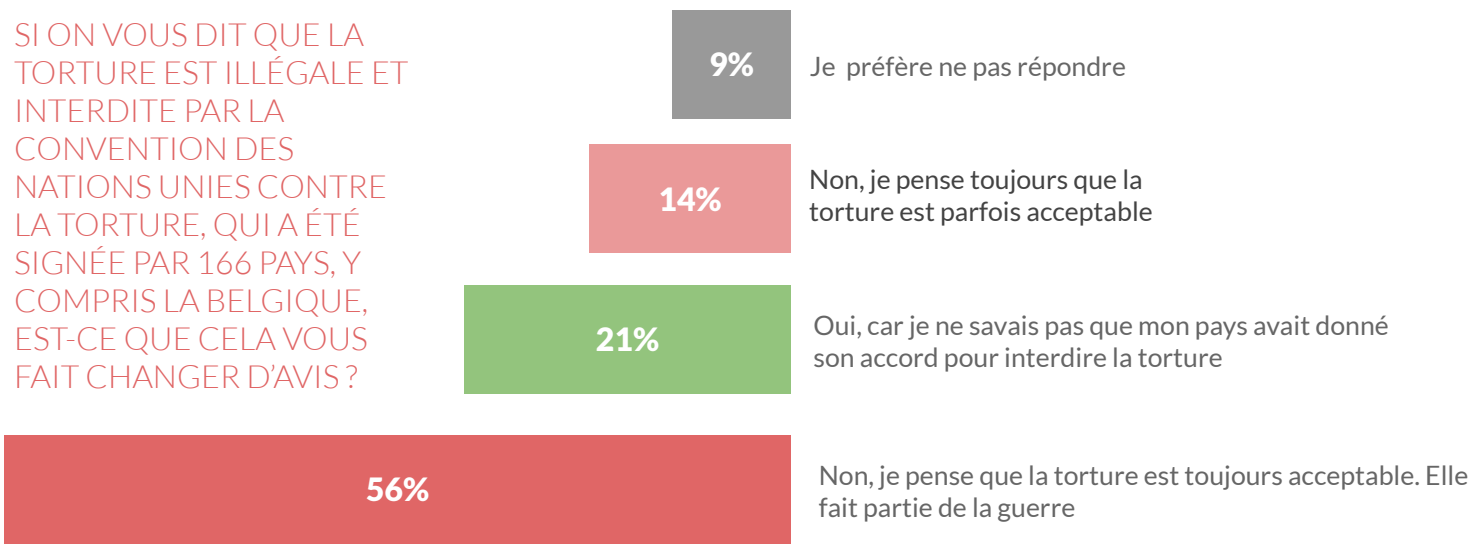

LES SOINS DE SANTÉ

People on war, perspectives de la population belge

EST-CE QU'ATTAQUER LES HÔPITAUX, LES AMBULANCES ET LE PERSONNEL MÉDICAL DANS LE BUT D'AFFAIBLIR L'ENNEMI FAIT PARTIE DE LA GUERRE ?

EST-CE QUE C'EST MAL OU CELA FAIT-IL PARTIE DE LA GUERRE QUE LES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES SOIENT PARFOIS BLESSÉS OU TUÉS ALORS QU'ILS DONNENT DE L'AIDE DANS LES ZONES DE CONFLIT ?

Je préfère ne pas répondre | Je ne sais pas | Cela fait partie de la guerre | C'est mal

EST-IL ACCEPTABLE DE S'EN PRENDRE AU PERSONNEL DE SANTÉ LORSQUE CELUI-CI...

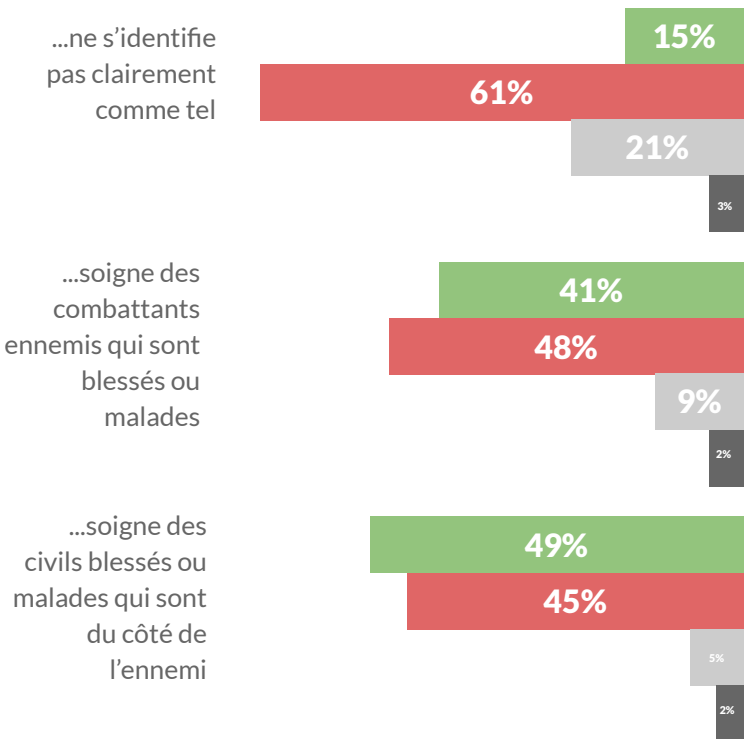

DANS UN CONTEXTE DE CONFLIT ARMÉ, PARMI LES PROPOSITIONS SUIVANTES, LAQUELLE DÉCRIT LE MIEUX VOTRE OPINION PERSONNELLE ?

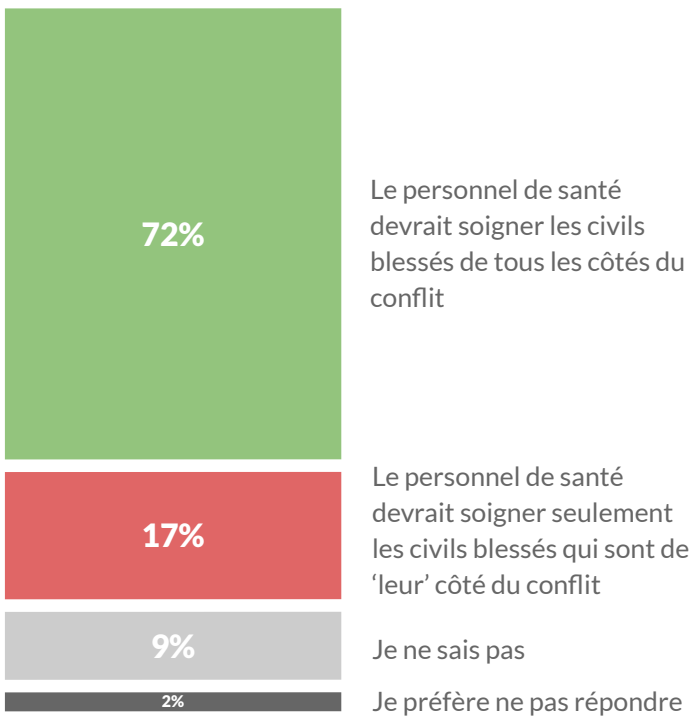

Oui | Non | Je préfère ne pas répondre | Je ne sais pas

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

People on war, perspectives de la population belge

DANS QUELLE MESURE ÊTES-VOUS FAMILIER AVEC LES CONVENTIONS DE GENÈVE ET LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ?

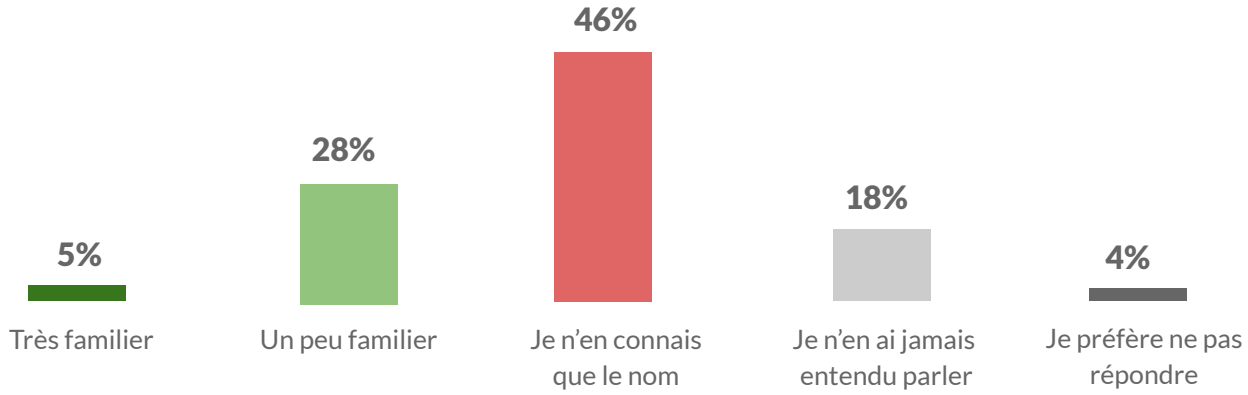

PENSEZ-VOUS QUE LES CONVENTIONS DE GENÈVE PERMETTENT DE LIMITER LES EFFETS NÉFASTES DE LA GUERRE OU PENSEZ-VOUS AU CONTRAIRE QU'ELLES NE FONT EN RÉALITÉ AUCUNE DIFFÉRENCE ?

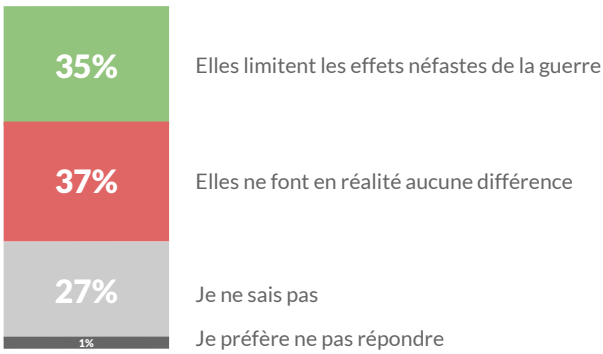

EST-CE QUE CELA A UN SENS SELON VOUS D'IMPOSER DES LIMITES A LA FAÇON DE MENER UNE GUERRE ?

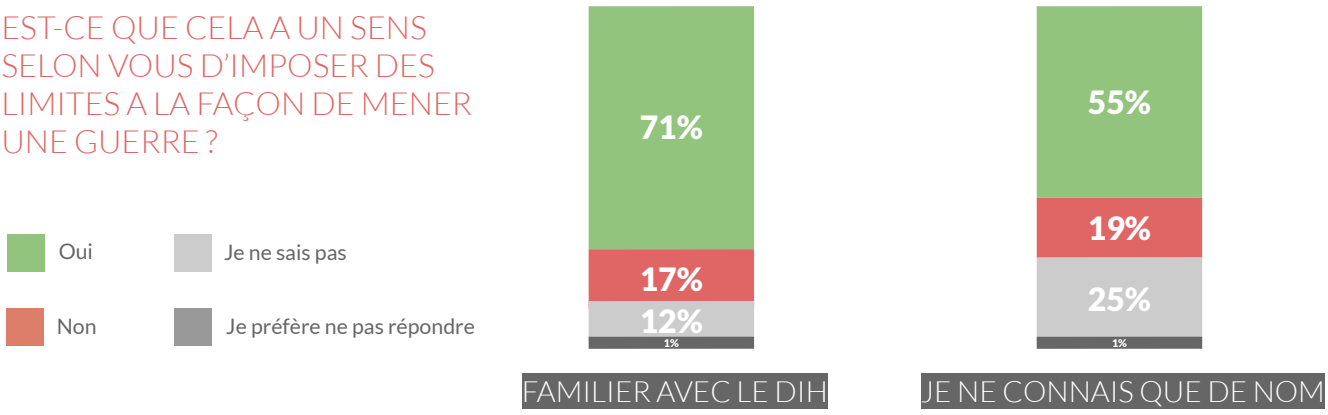

A L'AVENIR, AIMERIEZ-VOUS VOIR PLUS OU MOINS D'INTERVENTIONS POLITIQUES DE LA PART DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE POUR PRÉVENIR ET AIDER À ARRÊTER LES VIOLATIONS DES LOIS DE LA GUERRE ?

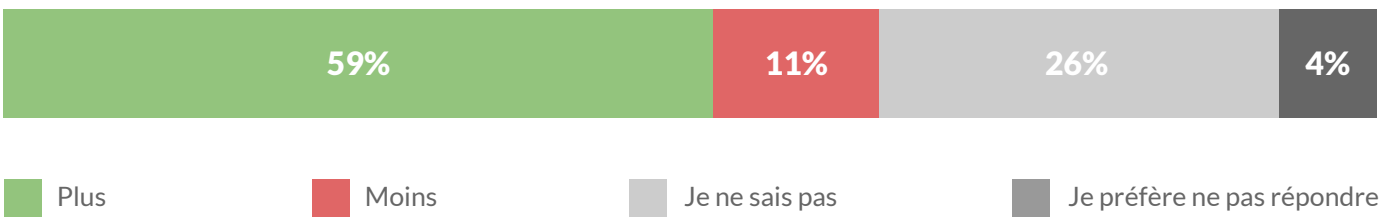

LES MESSAGES CLÉS

People on war, perspectives de la population belge

LES BELGES ATTACHÉS AUX VALEURS HUMANITAIRES

Cette étude démontre que **les Belges soutiennent dans leur ensemble les règles du droit international humanitaire** lequel limite les effets néfastes des conflits armés. Selon les résultats de cette étude, 9 Belges sur 10 sont par exemple d'accord que toute personne blessée ou malade a le droit d'être soignée pendant un conflit armé et ils sont 70% à penser que ces soins doivent être prodigués de tous les côtés du conflit.

LES BELGES PARTAGÉS SUR LA POSSIBILITÉ DE LIMITER LES EFFETS NÉFASTES DE LA GUERRE

Une partie minoritaire de la population considère néanmoins que le DIH est difficilement applicables dans certaines circonstances durant les conflits armés. Un Belge sur trois estime, par exemple, que cela fait partie de la guerre que les travailleurs humanitaires soient parfois blessés ou tués alors qu'ils donnent de l'aide dans les zones de conflit. Mais, même si seulement 35 % des Belges pensent que le DIH limite effectivement sur le terrain les effets néfastes de la guerre, la population exprime majoritairement son soutien à l'existence du DIH.

62%

des Belges estiment bien d'imposer des limites à la façon de mener une guerre.

LE DIH RESTE PERTINENT DANS NOTRE MONDE ACTUEL

Le DIH demeure aujourd'hui un cadre juridique approprié pour régir le comportement des parties belligérantes dans les conflits armés contemporains. Il continue d'assurer un **équilibre raisonnable et pragmatique entre les nécessités militaires et les exigences humanitaires**. En Belgique également, le DIH demeure pertinent à différents égards, en particulier pour l'intervention militaire de notre pays dans le cadre de conflits armés, mais aussi pour le rôle joué par la Belgique en vue de prévenir les violations du DIH et d'encourager son respect par les parties au conflit.

COMBATTRE LE SENTIMENT D'IMPUISSANCE

Dans ce contexte, **la Croix-Rouge encourage la Belgique à poursuivre avec détermination son rôle pionnier en la matière** en adoptant ou soutenant toute initiative internationale visant à un meilleur respect du DIH dans les conflits. Elle rappelle également qu'il incombe à toutes les parties aux conflits armés de respecter pleinement le DIH en toutes circonstances et que **chacun.e**, à la mesure de ses savoirs, de ses ressources et de ses talents, de son action citoyenne ou professionnelle, **peut se faire la voix de l'importance du respect du DIH**.

Une étude réalisée par : Ipsos

avec le soutien de : Belgique partenaire du développement

et commanditée par : Belgische Rode Kruis Croix-Rouge de Belgique

* Les opinions qui sont exprimées par notre organisation ne représentent pas nécessairement celles de l'Etat belge et n'engagent pas celui-ci.